



Assemblée générale ordinaire ANSFC

Journées d'études à Dinard - 4 novembre 2015 – 17h30

RAPPORT MORAL

Par Sylvie Le Roux, présidente de l'ANSFC

L'AG de l'ANSFC est un moment privilégié pour réunir les adhérents (en 2014, 98 personnes et ce jour, 74 personnes et 1 bon pour pouvoir) : remerciements pour la présence de chacun, témoignage de l'intérêt porté aux activités de l'association, ainsi qu'à son développement.

L'association compte 205 adhérentes.

Son bureau est composé de 11 membres :

Sylvie Le Roux (présidente), Martine Chauvière (vice présidente), Anne Pruvot (trésorière), Corinne Riou (vice trésorière), Béatrice Baby (secrétaire), Sylvie Bonnefont (vice secrétaire), Fabienne Darcet, Sophie Guillaume, Brigitte Huet, Béatrice Nousse et Anne-Marie Vagner.

Rappel du fonctionnement du bureau (dont une réunion par mois à Paris). Chaque nouvelle manifestation fait l'objet de questionnements et de remises en cause au sein du bureau.

L'AG est l'occasion de faire le rappel des valeurs portées par l'association, de faire un point sur les activités menées et d'identifier les projets à venir.

L'ANSFC est souvent conduite à réduire la voilure de ses ambitions, très régulièrement par faute de temps. La présidente encourage toutefois l'engagement de chacun dans les actions associatives qui rassemblent et fédèrent au mieux les engagements professionnels, tout en valorisant l'identité professionnelle.

Principales valeurs de l'association

Créer du lien. Rassembler. Partager les expertises. Informer. Représenter. Innover.

Engagement porté par l'association

Il est orienté sur la valorisation du **caractère médical** de la profession de sage-femme. Il porte également sur l'affirmation de la **place prépondérante de la sage-femme dans la coordination stratégique et organisationnelle des maternités.**

Communication de l'association

Le **site internet** de l'association devient progressivement un outil aidant d'échange d'informations, que ce soit pour la transmission des informations ou pour le retour des commentaires ou témoignages des adhérents.

Projet en cours : formalisation d'une **plaquette** permettant d'identifier rapidement les valeurs, les engagements et les projets de l'association.

Implications en cours

► Comité national d'experts en mortalité maternelle (S. Le Roux)

Revue de dossiers médicaux, plusieurs réunions par an qui donnent lieu à l'élaboration d'un rapport tous les 3 ans

► Commission d'autorisation des diplômes étrangers (F. Darcet)

Etude de dossiers professionnels lors de 2 réunions par an, conduisant, soit à des avis favorables, soit à des mesures compensatoires, voire à des sursis à statuer

► Productions écrites

Article pour les Dossiers de l'obstétrique : « Le management par la qualité » (S. le Roux)
(*Encouragements pour l'ensemble des adhérents à communiquer et à faire partager ses expériences par le biais de la réalisation d'articles pouvant être mis en ligne sur le site de l'association*)

► Participation à un travail de recherche par le biais des adhérents de l'association « Estimation visuelle des pertes sanguines vaginales ». Publication scientifique prochaine par Mme le Pr Vendittelli (S. Bonnefont et S. Le Roux)

► Groupes de travail :

- Evolution du management dans les maternités (*partage adhérents + bureau ANSFC*)
- Référentiel métier sages-femmes chargées des missions de coordination (*Ministère + DGOS + Syndicats + Collectif des sages-femmes dont des membres du bureau de l'ANSFC*)
- Unités physiologiques (*CNSF+ membres du bureau de l'ANSFC*)
- Campagne de communication autour de la profession de sage-femme (*Ministère + Collectif des sages-femmes dont 1 membre du bureau de l'ANSFC*)

RAPPORT FINANCIER

Par Anne Pruvot, trésorière de l'ANSFC

Interrogations de l'assemblée au vu de l'actif conséquent de l'association :

- Prévision dans les statuts du devenir de l'actif en cas de dissolution ?
- Légalité pour une association « loi 1901 » d'avoir un actif conséquent ? Il est rappelé que les comptes de l'association sont administrés par un expert-comptable et que la certification des comptes est réalisée par un commissaire aux comptes depuis de très nombreuses années. Des dons sont aussi octroyés à des causes validées par le bureau (actions en faveur des femmes, de la profession ou de son environnement).
- Suggestion de diminuer plus largement l'inscription au Congrès pour les retraitées

Bilan financier approuvé à l'unanimité par les adhérents présents à l'AG (aucune abstention et aucune voix contre)

RESOLUTIONS

Dénomination de l'association

Suite à la parution du décret n°2014-1585 du 23 décembre 2014 portant statut particulier des sages-femmes des hôpitaux de la FPH et à la parution du référentiel d'activités et de compétences des sages-femmes chargées d'organisation et de coordination en

établissements publics de santé, il convient de s'interroger sur l'appellation de l'association telle qu'elle existe depuis plus de 30 ans.

Proposition faite à l'assemblée d'un brainstorming pour retenir 2 ou 3 propositions à soumettre au vote des adhérents. Résultats du brainstorming :

- ✚ Association nationale des sages-femmes en coordination, enseignement, encadrement (ANSFC2E) : 7 voix
- ✚ Association nationale des sages-femmes cadres (ANSFC) : 7 voix
- ✚ **Association nationale des sages-femmes de coordination (ANSFC) : 19 voix**
- ✚ **Association nationale des sages-femmes managers (ANSFM) : 32 voix**
- ✚ Association nationale des sages-femmes managers en maïeutique (ANSFMM) : 1 voix
- ✚ Association nationale des sages-femmes coordonnateurs en maïeutique (ANSFCM) : 7 voix
- ✚ **Association nationale des sages-femmes coordinatrices (ANSFC) : 16 voix**
- ✚ Association nationale des sages-femmes chargées d'encadrement et de formation : 8 voix
- ✚ Association nationale des sages-femmes chargées d'encadrement : 1 voix

Les 3 propositions en gras, majoritaires, seront soumises au vote à bulletin secret des adhérents.

Proposition d'adhésion de l'ANSFC au Collège national des sages-femmes de France (CNSF)

Le CNSF, dans ses nouveaux statuts, propose d'intégrer des associations et des syndicats professionnels nationaux de sages-femmes sous la forme d'un collegium pour favoriser l'échange et le débat participatif pour tous.

Ces nouveaux représentants sont nommés « membres collaborateurs ».

Description de la démarche pour l'ANSFC :

1. Exprimer une demande auprès du CA du CNSF
2. Si avis favorable, l'adhésion est validée après versement d'une cotisation dont le montant est fixé annuellement à l'AG du CNSF
3. L'association désigne un de ses membres comme représentant et interlocuteur auprès du CNSF (est membre du CA du CNSF)

Argumentation pour cette participation de l'ANSFC : manque de cohérence de la représentation professionnelle des sages-femmes ; une société savante est un point fort pour la profession (travail avec l'HAS, avec les autres sociétés savantes, ...) ; nouveaux statuts du CNSF permettant désormais l'organisation avec 2 collegia (un individuel (adhésion à titre individuel) et un professionnel (associations, syndicats professionnels, ...)).

Adhésion validée par les adhérents présents à l'AG (1 voix contre et 7 abstentions).

Information sur la proposition pour le renouvellement du CA

Le renouvellement est prévu au cours du 1^{er} semestre 2016. Nécessité de modifier les statuts de l'association.

Objectif : élargir le CA à 18 personnes

Proposition d'un renouvellement par tiers tous les 3 ans (mandat de 9 ans).

Bureau (formé de 10 personnes du CA candidates) élu tous les 3 ans par le CA

Tirage au sort lors de la 1^{ère} élection pour déterminer les mandats par tiers de 3, 6 et 9 ans.
Principe de renouvellement du CA validée par les adhérents présents à l'AG (3 abstentions et aucune voix contre). Modalités à soumettre au vote secret des adhérents.

Adhésion 2016

Obligation réglementaire de payer une cotisation pour valider une adhésion au sein d'une association « loi 1901 ». La cotisation doit être indépendante de l'inscription aux journées d'études.

Proposition d'une cotisation annuelle de 10 euros, à faire valoir sur une année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année).

Montant adhésion validé par les adhérents présents à l'AG (1 voix contre et aucune abstention).

=====

Questions diverses

- Proposer aux adhérentes d'exprimer leurs attentes par rapport au site internet
- Pression des DG pour passer les gardes des sages-femmes en 12H au lieu de 12H15 ou 12H30 (en raison de la réglementation).

Information : Journées d'études 2016 prévues à **Toulouse**

AG extraordinaire (résultats des votes à bulletin secret) vendredi 6 novembre à 10h30

Fin de l'AG à 19H.

CR rédigés par S. Bonnefont, secrétaire adjointe et B. Baby, secrétaire

Validé conforme par S. Le Roux, présidente, le 12 novembre 2015

AG extraordinaire
Vendredi 6 novembre 2015

Résultats des votes à bulletin secret :

	Nombre	Pourcentage
Adhérents	205	0.0%
Votants	156	76.1%

➤ **Futur nom de l'Association : Association nationale des Sages-femmes
Coordinatrices**

Nombre de bulletins nuls	6	4.4%
Nombre de bulletins exprimés	150	96.2
AN sages-femmes managers	52	34.7%
AN sages-femmes coordinatrices	57	38.0%
AN sages-femmes de coordination	41	27.3%

➤ **Modalités de renouvellement du CA selon la proposition faite par le bureau**

Nombre de bulletins nuls	4	2.6%
Nombre de bulletins exprimés	152	97.4%
Bulletins NON	9	5.9%
Bulletins OUI	143	94.1%
TOTAL	152	100%

Les statuts de l'association seront modifiés pour répondre au vote des adhérents.

CR rédigés par S. Bonnefont, secrétaire adjointe et B. Baby, secrétaire

Validé conforme par S. Le Roux, présidente, le 12 novembre 2015